

CLUB ALPIN FRANÇAIS

Avis sur l'avant-projet de Parc National des Calanques

Le Club Alpin Français (CAF) est une des plus anciennes associations régionales (Section de Provence créée en 1875) ; Il a contribué avec les Excursionnistes Marseillais à la préservation et à l'entretien de ces massifs environnants qui ont fait le plaisir de plusieurs générations de randonneurs, de grimpeurs et tout simplement des amoureux de la nature. Il est un club pluridisciplinaire (randonnée, escalade, spéléologie, vélo tout terrain, et hors des Calanques, haute-montagne, ski-alpinisme), membre de la Fédération des Clubs Alpains et de Montagne. Il a été un des premiers à soutenir l'idée de Parc National et se réjouit de la concertation en cours.

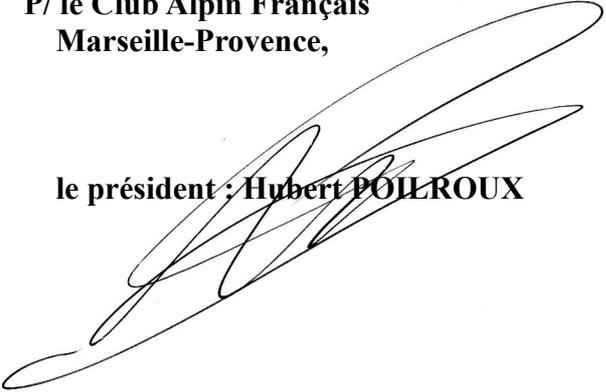
Périmètre : le cœur défini dans l'avant-projet couvre une large zone et nous satisfait *a priori*. Cependant, nous avons bien noté que cette zone pouvait être réduite, aussi nous formulons le souhait que le site classé du massif des Calanques soit intégralement inclus dans le futur cœur du parc National. En effet cette zone contient un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Elle a pu résister, grâce à la mobilisation des associations locales et de la population marseillaise, aux multiples pressions que peut engendrer la proximité d'une agglomération de près d'un million d'habitants. C'est elle qui fait la notoriété des Calanques.

Future Charte : Toute dilution de la protection de la Nature dans le cœur serait une négation des objectifs recherchés dans la création du Parc National des Calanques. Forts de notre expérience, nous souhaitons participer à l'élaboration de la charte pour aider à résoudre les conflits d'usage et permettre aux générations à venir de partager les mêmes bonheurs dans cet espace protégé. Pour cela, nous rappellerons quelques règles ou principes essentiels que nous souhaitons voir pris en compte :

- Eviter la sur fréquentation (« les espaces de cœur se méritent ») : reculer les parkings des véhicules, interdire les accès routiers, interdire les débarquements et déposes par la mer
- Limiter dans certaines zones la divagation hors sentiers : assurer le balisage de tous les sentiers historiques et plus particulièrement ceux qui permettent l'accès aux secteurs d'escalade.
- Conserver « l'esprit des lieux » : garder le caractère naturel du site et éviter le sur aménagement par la multiplication de panneaux indicatifs, de barrières, de poteaux... la signalisation doit être discrète.
- Respecter la quiétude des lieux : interdire l'usage des engins motorisés sur terre, interdire sur mer et dans les airs l'usage des engins particulièrement bruyants (jet skis, Ultra Légers Motorisés, hélicoptères). De manière générale interdire ou limiter toute pratique engendrant des nuisances significatives pour les autres usagers ou générant des dégâts sur la faune ou la flore.
- Eviter la marchandisation du site par la multiplication d'activités payantes au détriment des usagers particuliers.

**P/ le Club Alpin Français
Marseille-Provence,**

le président : Hubert POILROUX



**P/ le Comité Départemental des
Bouches-du-Rhône de la FFCAM**

le président : Bernard HAMEL

